
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
A VILLE-DU-PONT – LE 16 MARS 2024**

Présents : Tous les membres de l'Assemblée, à l'exception de Mme N. DUBOIS-DUNILLAC et M. P. BINETRUY qui sont excusés. M. C. BOURDENET a donné pouvoir à M. P. GEORGE
Mme B. PRETRE remplace M. J-L FELDER.

Mme la Présidente soumet ensuite à l'Assemblée pour approbation, le Procès-Verbal du précédent Conseil communautaire.
Sans observation, le P.V. de la réunion du 22 janvier 2024 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

I – PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Les Comptes de Gestion produits par le Comptable étant en conformité avec les Comptes administratifs. Mme la Présidente expose qu'il convient ensuite de procéder au vote des Comptes administratifs de l'Exercice.

Ainsi, M. Olivier BILLOT en qualité de Vice-Président procède à la mise au Vote des Comptes de l'Exercice 2023

<u>Compte Admf – Bud. Comm</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	1 058 347.20 €	853 854.59 €
Recettes	1 166 363.98 €	1 282 562.77 €
Solde	+ 108 016.78 €	+ 428 708.18 €
Report 2023	+ 134 682.51 €	193 393.36 €
Solde d'Exécution	+ 242 699.29 €	+ 235 584.82 €

<u>Compte Admf – Bud. Asst</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	965 968.97 €	979 956.08 €
Recettes	958 529.23 €	1 104 915.29 €
Solde	- 7 439.74 €	124 959.21 €
Report 2023		+ 464 150.81 €
Solde d'Exécution	- 7 439.74 €	- 339 191.60 €

<u>Compte Admf – Bud. OM</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	865 467.56 €	
Recettes	907 663.59 €	
Solde	42 196.03 €	
Report 2023	- 40 627.03 €	
Solde d'exécution	+ 1 569.00 €	

⇒ A l'unanimité, les Membres du Conseil communautaire adoptent les 3 Comptes Administratifs; la Présidente s'étant abstenue.

La concordance des Ecritures entre les Comptes de Gestion produits par le Comptable public et les Comptes produits par l'Ordonnateur est par ailleurs constatée.

Au vu des résultats globaux, il n'y a pas lieu de procéder à l'Affectation des Résultats.

II – PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS – EXERCICE 2023

Mme la Présidente cède ensuite la parole à M. Olivier BILLOT pour une présentation succincte des Budgets, dans la mesure où ces derniers correspondent aux Orientations Budgétaires validées en février dernier, à l'exception de quelques ajustements d'Ecritures d'ordre, en accord avec la Trésorerie.

- **Budget-Annexe Déchets & O.M.**

D'un montant global de **909 330.49 €**, ce dernier concerne la seule Section de Fonctionnement, en augmentation d'environ 3.5 % par rapport à l'an passé.

Rappel de notre Contribution mensuelle : 72 450 €

Afin de rechercher l'équilibre, les Redevances ont connus pour leur part la même augmentation d'environ 3 %

La structure de ce Budget est relativement simple et n'appelle pas de remarques particulières.

Le Rattachement des Produits, correspondant aux levées supplémentaires de l'Année n-1, ayant effectivement été pris en compte en 2023. De ce fait, l'équilibre budgétaire est désormais acquis

- **Budget-Annexe Assainissement**

D'un montant global de **3 501 188.48 €**, ce dernier se décline de la façon suivante
Section de Fonctionnement : **1 027 574.37 €**

La structure de ce Budget se précise, mais il convient de noter qu'il s'agit d'un Budget récent puisqu'il date de 2020 : date du transfert effectif de compétence

Bien que les charges courantes soient plutôt ciblées, la Section de Fonctionnement peine à trouver l'équilibre, avec la poursuite de la hausse des coûts énergétiques et la Gestion des sous-produits.

L'impact financier de la Dette est par ailleurs plutôt important, puisque liée aux Investissements sur les S.T.E.P. mais aussi la reprise de la Dette communale

Les Recettes pour leur part, correspondent au produit de la Redevance d'Assainissement facturée aux usagers du Service :

Rappel des Données 2023 : Population domestique (186 710 m3 et 2 567 Parts Fixes pour l'Année 2023 pour 585 978.59 € HT de Redevances facturées) et Activités agroalimentaires, soit environ 45 % de la pollution traitée pour une facturation de 99 515.17 €. La baisse des Consommations est un préalable à prendre en considération
L'augmentation et l'harmonisation des tarifs actée en 2020, a permis de trouver un certain équilibre, mais elle n'est pas suffisante pour anticiper les Investissements à venir
Ainsi, les tarifs de la Redevance Assainissement pour l'Année 2024 seront à nouveau revus à la hausse : Part Fixe : 90 € HT / Prix au mètre cube : 2.59 € HT

Section d'Investissement : **2 474 314.11 €**

Cette Section intègre la poursuite des Programmes d'Investissement, à savoir

- Pour la S.T.E.P de Arc-sous-Cicon, les travaux devraient s'achever en juillet 2024
Dépenses inscrites : 1 410 000 € HT Recettes escomptées : 704 600 €

- L'achèvement du Schéma Directeur d'Assainissement, y compris la numérisation des Réseaux.
Dépenses inscrites : 94 000 € HT Recettes escomptées : 117 000 €
Dès lors, une priorisation des travaux pourra être envisagée sur les 15 prochaines années

A noter tout de même, que la Section Investissement intègre un report négatif de 339 191.60 €,

Pour conclure sur le sujet, M. Fabien HENRIET : Vice-Président en charge de l'Assainissement rappelle les difficultés à récupérer le reliquat de subvention à verser par l'Agence de l'eau pour la S.T.E.P. de Ville-du-Pont
Sa perception aurait réduit d'autant le Report de Déficit d'Investissement, sachant qu'elle figurait dans les Restes à Réaliser de l'Exercice antérieur.

Avant de passer à la présentation du Budget principal, il est proposé de statuer sur la Fiscalité additionnelle locale.

III - VOTE DE LA FICALITE ADDITIONNELLE ET TAXE GEMAPI

Fiscalité additionnelle

Compte-tenu de la décision d'augmentation significative des taux prise en 2023, il est proposé de pas augmenter les taux, afin éviter ainsi une trop forte pression fiscale sur les contribuables locaux.

Sachant que les bases fiscales ont valorisées de 3.9 %

La proposition étant de ne pas modifier les taux de fiscalité pour 2024. Le produit escompté est de 329 314 €

<u>Taxe Foncière bâtie</u> :	2.80 %	- Produit : 191 828 €
Base locative :	6 851 000	
<u>Taxe Foncière Non Bâtie</u> :	4.68 %	- produit : 54 990 €
Base locative :	1 175 000	
<u>Cotisation Foncière Eco.</u> :	5.17 %	- Produit : 56 456 €
Base locative :	1 092 000	
<u>Taxe Habitation Rés Sec</u> :	4.98 %	- Produit : 26 040 €
Base locative :	522 900	

⇒ A l'unanimité, les Membres du Conseil communautaire valident le maintien des taux pour l'Année 204

Taxe GEMAPI

Le principe de la Taxe GEMAPI étant acté, il convient d'en arrêter le Produit annuellement, à charge pour les Services fiscaux de fixer le taux.

Le montant retenu est de 32 000 €, il est affecté directement au fonctionnement de l'E.P.A.G.E Haut-Doubs Haute Loue, dont la contribution est arrêtée à 40 865 € sans autre augmentation cette Année.

- **Budget principal**

D'un montant global de **2 1 66 614.34 €**, ce dernier se décline ainsi :

Section de Fonctionnement : **1 148 084.65 €** et présente un suréquilibre de 214 750.51 €, offrant ainsi une marge de manœuvre pour répondre à des opportunités

Les Dépenses réelles liées aux frais de structure n'évoluent guère. Sachant que l'évolution la plus importante concerne le Chap. 012 : Charges de Personnel avec une inscription budgétaire de 180 200 €, incluant entre autre les frais du Prestataire activités

de Pleine Nature et à titre transitoire, ainsi que le Poste de Technicienne Assainissement de façon provisoire

Le Chap. 65 : Contributions extérieures représente à nouveau le poste le plus important et son évolution est constante, y compris les Contributions supracommunautaires à hauteur de 188 600 € et les subventions aux Associations pour 66 600 €

Le détail des Subventions et Contributions a été présenté en détail.

Les Recettes réelles sont à la hausse, du fait de la politique fiscale volontariste et s'élèvent désormais à la somme de 955 140 € ; le Compte Gestion des Redevances de Ski s'équilibre.

Le montant de la D.G.F. semble se stabiliser ainsi que les compensations diverses et les autres Recettes ne varient que faiblement.

Section d'Investissement : 1 281 588.90 €

Parmi les priorités d'Investissement, figurent :

- Le solde de l'enveloppe des Fonds de Concours à destination des projets locaux, déclinés autour de Transition écologique
Dépenses inscrites : 60 000 €
- Des Crédits pour l'Aide à l'Immobilier d'Entreprises dans le cadre du partenariat avec le Conseil départemental du Doubs
Dépenses inscrites : 8 000 €
- La Rénovation énergétique de la Gendarmerie de Montbenoit
Dépenses inscrites : 260 000 € Recettes escomptées : Programm° 2025
- L'aménagement du Stade de Biathlon à Arçon, avec l'extension du Pas de Tir ainsi que la création d'une passerelle
Dépenses inscrites : 290 000 € Recettes escomptées : 170 00€
- La fourniture et la pose de la signalétique cyclable de l'itinéraire « la Loue saugette »
Dépenses inscrites : 40 000 € Recettes escomptées : 20 000 €
- Réalisation d'un Schéma Directeur d'Eau, afin d'anticiper 2026
Dépenses inscrites : 102 000 € Recettes escomptées : 50 000 €

Le reste des Dépenses concerne des Investissements ponctuels et acquisitions diverses

⇒ A l'unanimité, les membres du Conseil communautaire adoptent les Budgets primitifs

Pour conclure le sujet, Mme la Présidente propose de délibérer sur le principe de **la fongibilité des Crédits** : à savoir, la Possibilité offerte par la Norme comptable M 57 de mouvements de crédits de Chapitre à Chapitre, dans la limite de 7.5 % du montant des Dépenses réelles de la Section ; à l'exception du Chapitre 12 afin de disposer d'une relative souplesse en cours d'exercice.

IV – PROPOSITION D'AVENANT – MAITRISE D'ŒUVRE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA GENDARMERIE

Mme la Présidente expose que le projet de Rénovation énergétique de la Gendarmerie de Montbenoit a fortement évolué dans l'Année 2023, suite au travail de l'équipe PAILLARD & Co en charge de la Maîtrise d'oeuvre

Au scénario initial des travaux de Reprise de Menuiserie, d'isolation extérieure et de reprise des V.M.C. est venue s'ajouter celui de la modification du mode de Chauffage.

Il s'agit de supprimer les Chaudières Gaz individuelles dont le Parc est vieillissant, pour installer une Chaufferie Collective Bois.

Le coût se trouve donc fortement majoré du fait d'une part des adaptations apportées au Programme initial et d'autre part, la Chaufferie Bois.
ainsi que les honoraires de Maîtrise d'œuvre – il s'agit en quelque sorte de la 1^o tranche améliorée.

Il y par conséquent lieu dans un premier temps de formaliser un Avenant pour intégrer les travaux supplémentaires pour un volume de travaux estimé à 283 000 €

Impact financier : Montant MAPA M. Œuvre : 27 725.00 €

Montant avenant 01 : 3 405.00 €

Montant total : 31 130.00 € HT / 37 356.00 € TTC

Soit une incidence d'environ 12 %

⇒ Le Conseil communautaire valide la proposition d'Avenant à hauteur de 31 130 € HT et autorise la Présidente à signer ce document

VII – QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS

- Etat des Demandes de Fonds de Concours

Commune de Maisons-du-Bois : Rénovation de l'Eclairage public

Montant Travaux : 105 625 € HT

Aide sollicitée : 15 000 €

Commune de Arçon : Rénovation thermique du Presbytère

Montant Travaux : 1 925 722 € HT

Aide sollicitée : 15 000 €

Commune de St-Gorgon : Rénovation Fontaine & Citerne

Montant Travaux : 61 300 €

Aide sollicitée : 15 000 €